

Objectif



Bulletin de l'Union SUD Crédit Agricole

Sommaire

- Page 1 : Édito
- Page 2 : Le retour des anciens
- Page 3 : Finistère
- Page 4 : Dimanche de beauf
- Page 5 : Handicapés de l'emploi
- Page 6 : Capitaux
- Page 7 : Archimède
- Page 8 : Arfesa
- Page 9 : Cul béni
- Page 10 : 32 !
- Page 11 : l'ecureuil digital
- Page 13 : No Pasaran
- Page 14 : un bob, des bobards
- Page 15 : Je suis Code
- Page 16 : Réformé
- Page 17 : Psy & dollars
- Page 18 : Merci Myriam
- Page 19 : Tarzoon roi de la liane

Union SUD Crédit Agricole

144, boulevard de la Villette
75019 PARIS

Tel : 06 30 85 81 94

Mail : sudcam@free.fr

objectifsud@hotmail.fr

www.sudcam.com

n° 100

Avril 2016

Union
syndicale
Solidaires

www.solidaires.org

CENT

Objectif SUD numéro 100. C'est un pari de créer une revue, un journal. Qui va écrire les articles, quels thèmes traiter, qui va assurer le tirage, la distribution ? Autant de questions et de difficultés à surmonter. Pourtant, Objectif Sud est toujours présent. Si nous faisons une comparaison avec le numéro un, il est fort probable que certains sujets sont toujours d'actualité. Le Crédit Agricole a su se développer, mais à quel prix ? PNB et rentabilité ont été multipliés, mais dans le même temps, si le temps de travail a diminué, les effectifs aussi. Les heures supplémentaires non déclarées sont aujourd'hui le lot commun de bon nombre de salariés, pour le seul profit de nos dirigeants. Le nombre de salariés en situation de burn out est lui aussi en progression constante, quand ce n'est pas le nombre de suicides.

Alors, il est plus que temps de pousser un coup de gueule. Ras le bol de voir toujours les mêmes tirer les marrons du feu. On dit que le passé éclaire parfois l'avenir. Lors de l'introduction en bourse de CASA en 2002, les 21 administrateurs percevaient un total annuel de 137 204 € de jetons de présence. Ce montant, de 1 050 000 € aujourd'hui va être porté à 1 400 000 € lors de l'assemblée générale de cette année. Que font-ils de plus que les salariés, sachant que ces personnes ont déjà d'autres fonctions très rémunératrices ? C'est sans doute leur vision du mutualisme moderne : plus tu travailles, plus tu es pauvre et plus je ramasse.

Ces mêmes administrateurs, nos dirigeants, ont validé sans réserve les décisions de CASA qui nous ont fait perdre

25 milliards d'euros dans des investissements hasardeux. Ce sont les caisses régionales qui sont venues au secours de CASA. Votre travail a servi à boucher les trous de CASA. Ceux qui ont failli ont vu leurs rémunérations progresser de manière démesurée. Il ne faut pas avoir de scrupule à quitter le travail à l'heure, à déclarer les dépassements d'heure. Si vous faites une erreur pendant ce temps de travail non déclaré, vous pouvez être virés pour faute. Pas nos dirigeants : ils sont récompensés. C'est le mutualisme capitaliste.

Alors stop aux objectifs toujours plus lourds à réaliser, stop au mal être au travail, stop aux discours mensongers nous laissant croire que la situation financière des CR est mauvaise, stop à la destruction de la santé au travail. Si on continue dans cette voie, nous n'atteindrons plus les objectifs à cent pour cent, mais à sang pour cent.

On peut rêver d'un monde où Objectif Sud nous dira que tout va bien, que les salariés sont heureux au travail avec des salaires confortables. Mais je crains qu'il ne faille attendre le numéro 2000, voire plus. Objectif Sud relate notre histoire et nous accompagne depuis de nombreuses années et pour longtemps encore. C'est un bien précieux pour que les générations de futurs employés, s'il en reste, voient comment leur environnement de travail a évolué, comment le fossé s'est creusé entre les nouveaux seigneurs et leurs vassaux.

Merci à ceux qui ont créé ce journal. Merci à ceux qui œuvrent chaque jour pour qu'il continue à vivre ■

Quinze ans et toutes ses dents !

Au début de l'histoire, il y a quelques syndicats opposés à la signature par leur fédération (la FGSOA, maintenant UNSA) du projet de convention collective du Crédit Agricole qui constituait une régression sociale évidente.

Exclus ou en rupture, ils ont rapidement décidé de rester groupés en créant l'Union SUD CAM. Certains syndicats étaient représentatifs dans leur Caisse régionale mais pas au delà, ils étaient donc exclus des négociations nationales. Il



L'équipe de rédaction autour du gâteau anniversaire

leur fallait donc acquérir cette représentativité qui leur donnerait une autre dimension.

L'arrivée de 7 syndicats (de la CFDT) en ce début de l'an 2000 renforça ses troupes mais surtout enrichit le dossier de représentativité que constituait Michel Fournier le premier Secrétaire Général de l'Union. Pour preuve de notre existence nationale, il eut l'idée de créer un bulletin de liaison des syndicats... Objectif SUD était lancé même s'il ne prendra ce nom qu'au numéro 2 après un sondage auprès des lecteurs et un vote au conseil national.

Depuis, la représentativité nationale est acquise et Objectif SUD y a modestement contribué. Il poursuit son chemin pour arriver au centième numéro que vous lisez.

Au début, la recette était simple, pour réaliser ce 16 ou 20 pages, nous collectionnions les publications de SUD dans nos divers syndicats, les résultats des élections profession-

nelles, nous ajoutions les comptes rendus des réunions d'instances où nous étions représentés (négociations nationales) et on ajoutait un peu d'informations issues d'autres syndicats de Solidaires (SUD Caisse d'Epargne, SUD Rail, SUD PTT...), les liens vers les fiches techniques du site Solidaires ou encore les dates de notre centre de formation syndicale Arfesa. Il suffisait de mettre en forme de décorer de dessins (en partenariat avec Loïc Faujour) ou photos et c'était bouclé, il ne restait plus qu'à tirer en un peu plus de 2.000 exemplaires diffuser et mettre en ligne sur le site SUDCAM.

Aujourd'hui, c'est plus complexe... Les fusions des Caisses Régionales ont passablement réduit le nombre d'élus de terrain, la multiplication des réunions d'instances tant nationales que locales submerge ces mêmes militants qui ne peuvent que difficilement dégager un peu de temps pour faire vivre notre bulletin. Ainsi nous avons dû revoir la périodicité passant du mensuel au trimestriel, nous avons gagné en efficacité technique par l'achat des logiciels nécessaires et en faisant appel à un imprimeur pour le tirage. L'avenir d'Objectif SUD est donc radieux.

Mais pour cela, nous devons gagner en efficacité. Pour un moindre coût.

Pour que chaque syndicat soit équitablement présent dans notre revue, il faudrait qu'il fournisse un "correspondant local" chargé de couvrir sa zone géographique. La liaison avec l'équipe de rédaction est simple et peu coûteuse par l'intermédiaire du net. La liaison avec le site de SUD CAM serait soumise à la même règle de fonctionnement...

Il reste ensuite à désigner celui ou celle qui sera chargé de collecter toutes ces données et animer l'équipe technique de rédaction. Ce n'est pas une mince affaire, il faudra être celui ou celle qui harcèlera ses camarades pour savoir ce qui se passe dans sa Caisse, provoquera l'écriture d'articles, assurera le suivi des résultats d'élections (bons ou mauvais, mais on préfère qu'ils soient bons).

Il faut que, y'a qu'à... l'outil existe, il suffit d'en assurer le bon fonctionnement et sa pérennité.

JPF - JLD





Elections en Finistère

Les élections professionnelles se sont déroulées en fin d'année 2015 dans le Finistère. Le protocole d'accord pré-électoral, signé par l'ensemble des syndicats représentatifs de la CR, prévoyait un vote électronique. L'union départementale FO, qui avait mandaté une de leurs adhérentes pour participer aux négociations de ce protocole, a saisi le tribunal d'Instance sur une Question Prioritaire de Constitutionnalité en rapport avec le vote électronique. Parallèlement, elle portait plainte contre la Caisse Régionale auprès de la CNIL, toujours en rapport avec ce type de vote.

Après audience au tribunal, qui rejetait la demande de FO, puis tractations entre avocats de la Direction et de FO, ces derniers décidaient de retirer leur plainte et s'engageait à ne pas demander l'annulation des élections.

Les élections pouvaient enfin avoir lieu. Par manque de quorum, il a fallu recourir à un deuxième tour pour les Agents d'Application.

Voici les résultats :

Nombre d'élus	SUD		CFDT		SNECA/CGC	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
CE	3	3	1	1	4	4
DP	5	4	1	1	5	6
Conseil de discipline	1 (AA)	1 (AA)	0	0	1 (TAU/RM)	1 (TAU/RM)
Fnds de prévoyance	1 (AA)	0	0	0	1 (TAU/RM)	0
AGRICA/CCPMA	0	0	0	0	1	1
TOTAL	10	8	2	2	12	12
POURCENTAGE	36,91%		13,63%		49,46%	

Nous retirons des satisfactions de ces élections :

- **SUD** reste majoritaire en Agents d'Applications (plus de 90% des voix) et chez les Techniciens (44%). Dans ce collège, le SNECA/CGC avait pour ambition de nous passer devant. Encore loupé...
- Nous augmentons notre représentativité par rapport à 2011 de 2,84 points. La CGC avance aussi (de 5 points), mais ne dépasse pas les 50%. La CFDT quant à elle recule de près de 8 points, mais reste tout juste représentative.
- Nous intégrons 5 nouveaux élus dans notre équipe, essentiellement des jeunes, ce qui est toujours bien pour la pérennité de l'équipe.

Mais nous avons malgré tout quelques déceptions :

- Nous manquons un poste DP suppléant pour... moins d'une voix ! Il suffisait qu'un adhérent de plus vote pour nous, même en rayant 3 noms, et nous avions un poste supplémentaire ! Heureusement, chez nous, tous nos candidats ont voté, ce qui n'est pas le cas pour les autres syndicats : 1 candidat CFDT ne l'a pas fait (les deux tours), pas plus que 2 candidats CGC (dont un qui n'a pas pu être élu du fait d'un nombre de rayures trop important).
- Nous n'avons pas encore pu présenter de cadre, ce qui laisse le champ libre à la CGC pour ce collège. Ils récupèrent ainsi, sans avoir à se battre, 2 postes en CE !

Nous avons 4 ans devant nous pour progresser encore, puisque sans doute que la CFDT va disparaître d'ici là ! La nouvelle équipe mettra tout en œuvre pour convaincre nos collègues que le bon choix, c'est bien **SUD**.

Non au travail du Dimanche - Non au beauf

« On choisit ses copains mais rarement sa famille, y'a un gonze mine de rien qu'a marié ma frangine, depuis c'est mon beau-frère alors faut faire avec, car c'est pas une affaire c'est un sacré pauvre mec, mon beauf, mon beauf (beau-frère) ». La chanson de Renaud a beau dater de 1981, elle me semble toujours aussi vraie près de 35 ans après. Prenez le mien par exemple, fraîchement débarqué dans la famille, 35 ans lui aussi, Responsable de Magasin dans une enseigne de Magasin de Bricolage locale. Et dire qu'il ne sait même pas planter un clou ! Mais, ça, je lui pardonnerais encore. Par contre, ce qui est difficilement plus pardonnable ce sont ses prises de position politiques lors des repas de

Mais ne dit-on pas que les promesses n'engagent que ceux qui les font ? Alors je ne sais pas si c'est la bouteille de rouge que mon père avait ouverte pour le fromage qui a fait son effet, ou un transfert que j'aurais effectué inconsciemment dans ma tête me téléportant fictivement l'espace de quelques secondes en CE face à mon DRH, toujours est-il que j'ai craqué : « Dis donc M. Bricolage, t'as déjà écouté les études qui expliquent que l'ouverture des magasins le Dimanche, ça ne change rien à la consommation ? Ce n'est pas parce qu'un magasin est ouvert un autre jour que les achats vont augmenter ! » lui ai-je lancé.

Vu le regard que ma Frangine m'a lancé et la tronche plutôt stupéfaite de mes parents, j'ai senti qu'à l'écoute de cette seule phrase, l'atmosphère s'était soudainement tendue. Mais le bougre, après avoir encaissé, ne s'est pas gêné pour me répondre et persévérer dans ses conneries. Il y a donc fallu que je lui en remette une couche (pas le choix) en lui expliquant que « le jour où tout le monde travaillera le Dimanche, il ne restera plus que les grandes fortunes de ce monde pour se "balader" dans les magasins » et « qu'à terme, travailler le Dimanche ne serait pas plus payé qu'un autre jour, donc synonyme de régression sociale » et tout ça à cause des « cons dans son genre qui pensent comme lui ».

Fin du match, carton rouge. Ces derniers mots étaient certainement ceux de trop...d'autant plus que ma fille de 3 ans logée à la bonne enseigne n'a eu de cesse de répéter « con, con, con » en regardant le beauf droit dans les yeux (ce qui n'a pas manqué de me faire pouffer de rire mais n'a rien arrangé). Bref l'incident diplomatique a finalement eu lieu. A peine le café digéré, je suis reparti avec femme et enfant retour à la maison. Dans la voiture, il m'a fallu une bonne heure pour expliquer à ma fille qu'il ne fallait pas dire « con » mais « bête ». Ma femme, un peu fâchée au début m'a finalement pardonné un peu après, m'assurant que c'était aussi pour « ça » qu'elle m'aimait (c'est beau non ?).

Pour mes parents et ma frangine en revanche...Il a fallu un peu plus longtemps avant de nous voir réinviter. Toutefois lorsque nous y sommes retournés quelques dimanches plus tard, la bonne ambiance était revenue. Pour cause, le beauf n'était pas là. L'enseigne de bricolage locale ouvre désormais les dimanches et il était de service. Et toc ! Ça ne suffira peut-être pas à le faire changer d'avis mais c'est quand même bien fait pour sa gueule.

Viz

Toute ressemblance avec des personnages existants ou ayant existé ne serait que pure coïncidence.

TRAVAIL LE DIMANCHE,
LE RETOUR



famille notamment sur le travail du Dimanche ou encore le travail du soir. Car pour Mōssieur, le travail du Dimanche, « c'est quelque chose de bien, qui permet aux gens d'aller faire les achats qu'ils n'ont fait en semaine » et « qui permet aux salariés d'être payés un peu plus ». « L'ouverture des magasins jusque 20H, c'est bien » et « le plus important c'est d'être toujours au service du client » et gnagnagna et gnagnagna.

Bref, de mon côté, bien usé par notre semaine syndicale et le débat sur l'élargissement des horaires du soir, je m'étais promis et j'avais promis à ma chère et tendre que pour une fois, si le beauf allait sur ce terrain, je ne dirais rien. Ça avait été limite lors de nos précédentes entrevues familiales, mais jusqu'ici je m'étais retenu et il n'y avait pas eu d'incident diplomatique à déclarer.

TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

La branche du Crédit Agricole poursuit sa politique en faveur de l'emploi de personnes handicapées par un accord, conclu le 17 décembre 2015 et agréé le 8 mars dernier. Elle s'engage notamment à embaucher, sur la période 2016-2018, 400 personnes handicapées et à favoriser le maintien dans l'emploi des salariés atteints de handicap.

SUD est devenu signataire de cet **accord de branche conclu pour trois ans (2016-2018)**.

La politique menée par la branche en matière de handicap reste coordonnée par l'association Heca (Handicap et emploi au Crédit Agricole), et continuera à être relayée dans les caisses régionales par des cellules de coordination handicap et correspondants handicap. Les signataires de l'accord ont établi un bilan positif, puisque l'objectif d'embauche de 500 personnes handicapées à fin 2015 a été largement dépassé, avec 1 061 contrats de travail signés depuis début 2011, dont 468 CDI et 593 CDD de plus de trois mois, auxquels il faut ajouter 927 formations en alternance.

branche devra contribuer à l'effort national d'atteinte des objectifs « *selon sa situation d'emploi des travailleurs handicapés et selon sa réalité sociale et économique* ». Avant de définir un plan d'actions, chaque caisse régionale devra établir un diagnostic (incluant un bilan des actions menées durant la période 2011-2015), puis le communiquer aux IRP. Par ailleurs, l'accord de branche impose à toute entité qui n'a pas encore d'accord sur l'emploi des travailleurs handicapés d'ouvrir des négociations sur ce thème d'ici au 8 juin 2016

Dans ce cadre SUD a rappelé que certains salariés étaient « poussés » à se déclarer en tant que Travailleurs Handicapés, alors que la situation de handicap est très légère. Des écarts persistent, il y a parfois de mauvaises volontés dans les propositions de reclassement. Nous pouvons comprendre que ce soit compliqué dans certaines régions, mais il faut s'intéresser aux « mauvais élèves ». Il est inadmissible dans une entreprise comme la nôtre. Il n'y a pas toujours de volonté d'accompagnement pour des salariés qui ont donné à l'entreprise.

Dans cet accord, outre des actions de sensibilisation et de communication, le Crédit Agricole continue à entretenir des relations privilégiées avec les organismes publics ou privés dédiés à l'insertion des travailleurs handicapés (Cap emploi, Centres de réinsertion professionnelle, Hanploi.com, Pôle emploi, etc.). Ces organismes recevront les offres d'emploi.

Dans le cadre du maintien dans l'emploi, la branche prévoit toute une série de mesures visant à contribuer à l'intégration durable des salariés handicapés, en lien avec la médecine du travail. Selon les situations rencontrées, ce plan peut déboucher sur la mise en œuvre d'actions telles que l'aménagement de l'accès au poste de travail ou son aménagement ergonomique ou informatique, l'aménagement du temps de travail, la recherche d'un poste adéquat quand le salarié ne

parvient pas, en raison de son handicap, à s'adapter aux évolutions de son emploi, ou encore des mesures matérielles spécifiques destinées à accompagner les mobilités géographiques favorisant le maintien dans l'emploi. Les caisses régionales sont ainsi incitées à abonder le CPF (compte personnel de formation) des salariés handicapés en vue de favoriser leur évolution professionnelle.

Egalement, les CR pourront proposer des stages de réinsertion professionnelle à des travailleurs handicapés en activité dans des entreprises adaptées (EA) et établissements et services d'aides par le travail (Esat).

L'évolution favorable de cet accord a permis d'apposer notre signature, mais il nous faudra rester attentif au respect de celui-ci ■

**S'ENGAGER POUR CHACUN,
AGIR POUR TOUS !**



SUD, qui n'avait pas signé le précédent accord, a souligné qu'il avait eu raison à l'époque, puisque le texte proposait des objectifs insuffisants.

Pour les trois ans à venir, la FNCA se fixe comme condition de « *tout mettre en œuvre pour atteindre la proportion de 6 % minimum au niveau national, sans qu'une entité puisse se situer en dessous d'un taux de 5 %* ». Elle s'engage à embaucher 400 salariés handicapés, dont au moins 200 sous CDI, avec pour certains une période de professionnalisation possible. Les embauches sous CDD se feront principalement dans le cadre de contrat de formation en alternance, et pour les CDD de droit commun, pour une durée minimale de trois mois. L'accord incite par ailleurs les entités de la branche à « examiner » les candidatures de travailleurs handicapés sur des missions temporaires. Chaque entité de la

WINTER IS COMING !

Projet du siècle passé d'inspiration néolibérale de soumission aux marchés financiers, sans autre ambition que la maximisation du profit, le plan à moyen terme du groupe Crédit agricole s'apparente à une feuille de route pour un paquebot de ligne : inutile, convenu, désuet et sans imagination, avec le charisme d'une enclume pour mobiliser le personnel.

Faute d'être en mesure de mettre en œuvre un management stratégique par projet écartant les planificateurs centraux pour privilégier le professionnalisme et la réactivité des managers et salariés de terrain, les dirigeants du groupe en sont encore à espérer une croissance forte et des profits élevés en développant des activités existantes sur un marché connu, en compétition avec des concurrents partageant les mêmes objectifs, les mêmes règles, les mêmes méthodes, les mêmes produits. Illusoire et fallacieux ! En réalité, ils se sont livrés à un exercice marketing peu subtil d'économétrie où la différence se fait comme d'habitude sur le dos des salariés d'en bas, par économies d'échelle et synergies structurelles, et se mesure par le coefficient d'exploitation. Une gouvernance par les chiffres qui évite soigneusement d'avoir à penser la finalité de l'activité.

En l'absence de données chiffrées et d'engagement sur les effectifs, on subodore l'esquisse d'un plan social à LCL (moins d'agences et moins d'emplois) et des promesses de restructurations à l'envi que ne sauraient atténuer la faiblesse des moyens d'adaptation et d'accompagnement du personnel au changement, le sous-investissement informatique, la formation au rabais et l'absence d'innovation managériale. La culture du groupe reste la souffrance au travail, le lean management et l'accroissement des inégalités internes.

Dans un propos lénifiant à destination des seuls investisseurs où les salariés et les sociétaires n'ont pas leur mot à dire, le retrait de la cote est soigneusement éludé derrière un mutualisme de façade, vide de sens, loin des enjeux environnementaux des prochaines décennies : les énergies fossiles et l'agriculture productiviste y restent des sources essentielles de profit.

Le volet sociétal n'exprime aucune volonté de sortir des paradis fiscaux et de rompre avec les pratiques douteuses d'optimisation fiscale. Le recentrage sur le financement des territoires et de l'économie réelle ne résulte que de l'abandon par KO des métiers incertains de la spéculation.

Bref, un projet financier sous la tutelle des chiffres où la comptabilité reste la grammaire de l'activité pour teinter d'autorité une détestable rhétorique économique mortifère posée en impératif social catégorique au profit d'une élite. Ce projet lugubre met en scène un univers pénible d'obligations, de contraintes, de renoncements et de frustrations, en limitant le débat à deux seules questions : combien ça coûte et combien ça rapporte ? Un management exacerbé du culte de la performance, pour faire oublier aux plus humbles les errements du passé, l'accumulation et le partage inégalitaire de profits démesurés et le patrimoine colossal constitué au détriment du bien commun. Esquisser l'univers des possibles n'est pas la vocation de ce plan ; il n'a d'autre ambition que de cultiver l'angoisse de l'avenir incertain pour exiger toujours plus des salariés et leur annoncer la mauvaise saison sociale qui se dessine pour eux : winter is coming !

Nous pas comprendre.

En Comité de Groupe, notre Directeur Général Aquitain à temps partiel, a déclaré en tant que vice président de la FNCA à temps partiel, que les effectifs du groupe dépendraient de l'activité. Si l'activité augmente, forcément le groupe mettra en face les moyens humains, mais si pas d'activité, pas de bras.

Bon ! Voilà donc le principe du groupe Crédit Agricole. Par contre, force est de constater qu'en Aquitaine, l'activité augmente mais pour autant, on nous propose de l'iso moins en terme d'effectifs.

Y a-t-il quelqu'un, même à temps partiel, qui pourrait nous expliquer ?

Ont participé à ce numéro 100 d'Objectif SUD : Gille BLANC (CR Ipes Provence), Mélanie BOURNEAU (CR Aquitaine Gironde), Christian BRIAUD (Secrétaire National), Jean-Louis DANFLOUS (Retraité), Péggy DURLIN (CR Aquitaine Gironde), Jean-Pierre FILLANCQ (Retraité), Richard GÉRAUD Tarzoon (CR Aquitaine Gironde), Christophe LAGOGUÉ (CR Aquitaine Gironde), Philippe LEYCURAS (ARFESA), Jean-Luc MEAR (CR Finistère), Philippe RÉVY (CR Aquitaine Gironde), Patrick SAURIN (SUD Caisses d'Épargne - Banque Populaire), François VAZQUEZ (CR Charente Périgord), Geoffrey VIZOT (CR Lorraine), ainsi que l'équipe technique de BORDEAUX ■

TOUT DOIT CHANGER POUR QUE RIEN NE BOUGE...

Eureka, ou le projet de simplification de l'organisation capitaliste du Crédit agricole par ceux-là même qui ont passé leur temps à la compliquer avant d'atteindre la tête du groupe !

Quand ils évoluent en caisse, nos dirigeants se la jouent basique : ils se projettent simplement en termes d'évolution de collecte et de crédit, de revenus et de charges, l'œil rivé sur le coefficient d'exploitation. Il n'en va plus de même quand ils arrivent à CASA, à la tête de l'organe central du groupe : l'évolution des emplois pondérés et de l'allocation en capital y sont déterminants pour tracer la trajectoire de solvabilité, structurer le capital et anticiper les besoins en liquidités afin de répondre aux obligations prudentielles et aux exigences des marchés, quand le poids du passé obère les marges de manœuvre.



La vraie question en balance depuis des années c'est : qui doit payer les pots cassés des 15 dernières années ? Plus de 20 milliards envolés entre subprime, Grèce, Portugal, sanctions américaines, spéculations hasardeuses et autres achats surpayés, opérations toutes validées par l'actionnaire majoritaire et dévoreuses de fonds propres qui font cruellement défaut aujourd'hui.

C'est maintenant décidé, par ceux-là même qui s'y sont opposés quand ils piaffaient sur l'avant-dernière marche,

inventant alors un machin tordu, le switch, pour s'engraisser une dernière fois sur la bête (460 millions par an...) au détriment des petits actionnaires et au grand dam de Chifflet. Une fois atteinte la dernière marche, ils ont convaincu les CRs de recapitaliser CASA : 18 milliards, avec en sous-jacent un jeu de dupes consistant à augmenter son profil de risques en retirant de ses comptes le ¼ des résultats des CRs qui y était affecté, soit la modique somme de 1,072 milliards, et en rendant son activité tributaire de leur capacité de distribution. Très forts, les nouveaux !

Enfin, pas si forts que ça... Les marchés ont apprécié à leur juste valeur ces propositions de simplification qui dégradent le profil de risques : entre l'annonce des réflexions de substitution au projet capoté de réforme de la gouvernance en août 2015 et aujourd'hui, l'action a dévissé de 35%, passant de 14 € (cours péniblement retrouvé au bout de 5 années de galère boursière) à 9 €.

Les salariés ne sont pas mieux traités, qui voient leur intéressement annuel amputé de 800 € en moyenne, entre la perte de PNB et le coût de financement de l'opération. Sans parler des efforts supplémentaires à fournir pour compenser la dégradation des ratios de solvabilité.

Les seuls qui profitent de l'opération sont les experts conseils qui ont tranché les débats internes entre FNCA et CASA, facturant 40 millions pour sévices rendus aux salariés et petits actionnaires. Encore que, tous ne sont pas traités à la même enseigne. La SACAM mutualisation va permettre d'allonger la liste des dirigeants de caisse qui recevront des jetons de présence ; jetons de présence en forte augmentation au Conseil d'administration de CASA : + 33%, ce qui porte la ½ journée moyenne de présence à 4.650 € (vs 3.500 quand même en 2015 !), bien supérieure au salaire mensuel moyen du groupe. Relevons également que dans le monde feutré du pouvoir d'en haut, les retraités ne sont pas oubliés : le président sortant se voit attribuer une prime de 210.000 € en remerciement de ses efforts au service du groupe (sic), le directeur général sortant, outre une confortable retraite chapeau annuelle de 850.000 € est doté jusqu'en 2021 d'un appartement de fonction, d'une secrétaire et d'une voiture avec chauffeur. Le prix du silence pour taire les chausse-trappes et divers coups tordus subis ces dernières années ?!..

La prochaine étape consistera à retirer définitivement la fonction d'organe central à CASA en la transférant dans une structure idoine (la SAS La Boétie par exemple) sous la houlette du tandem actuellement à la tête de CASA. Et la boucle sera bouclée, le pouvoir concentré, les CRs diluées et les salariés exploités, comme par le passé. Dans le fond, rien n'a bougé ■



ARFESA

Formations de septembre à décembre 2016

Nous avons des demandes pour les formations inter syndicales suivantes :

- ▶ DP Initiale,
- ▶ Communication écrite, rédaction de tracts,
- ▶ CHSCT Initiale,
- ▶ Économique CE,
- ▶ Juridique (notamment pour nouveaux élus, droits et missions des IRP).

Si ces thèmes vous intéressent et que vous ou vos collègues souhaitez participer à ces formations, contactez nous.

Les dates et lieux seront fixées avec les participants potentiels, en fonction également des disponibilités des formateurs.

D'autre part, à votre demande, sur des lieux et à des dates vous convenant, nous pouvons mettre en place toute formation, Initiale ou Renouvellement, pour les élus CE, DP ou CHSCT ainsi que des formations Juridiques, Droit d'alerte et délit d'entrave, Nouveaux Élus, Préparation des Élections, Négociation, Rédaction de tracts, Risques Psycho-Sociaux, Ergonomie, Gestion du stress et techniques de relaxation...

Ces formations peuvent être inter syndicales, comme celles proposées ci-dessus, ou pour une équipe, comme Préparation des élections.

Pour toute demande ou question, contactez Philippe LEYCURAS au 06 42 08 75 74 ou philippe.leycuras@wanadoo.fr .

Calendrier militant 2016

SUDCAM

Bureau National SUDCAM : 09 Mars, 18 Mai, 07 Septembre, 11 Octobre

Conseil National SUDCAM : 19 & 20 Janvier, 05 & 06 Avril, 20 & 21 Septembre, 22 & 23 Novembre

Négociations Nationales CNN FNCA : 14 Janvier (Com. Technique salaires, matin), 27 Janvier (NAO Salaires), 12 Février 25 Février, 24 Mars, 26 Mai, 22 juin 22 Juillet, 28 Septembre, 27 Octobre, 17 Novembre, 22 Décembre (si besoin),

Commission Concertation CPC FNCA : 13 septembre (préparatoire), 18 octobre plénière,

Commission Paritaire Nationale Emploi Formation Professionnelle CPNEFP FNCA : 07 Juillet, 30 Novembre,

Comité de Groupe CA : 1^{ère} quinzaine de Mars (date à préciser),

Assemblée Générale Crédit Agricole S.A. : 19 Mai 2015 à Paris,

Assemblée Générale 2016 SUDCAM : 31 Mai et 01 Juin 2016 au VVF de Portbail, (50580 Manche), (Arrivée possible le 30 Mai et départ possible le 2 juin),

SOLIDAIRES

Bureau National SOLIDAIRES: 12 mai, 2 Juin, 8 septembre, 3 novembre, 1 décembre.

Comité National SOLIDAIRES : 6 et jeudi 7 juillet 2016, 5 & 6 octobre.

ÉLECTIONS NATIONALES :

Élections MSA : janvier 2020 (mandat de 5 ans),

Élections prud'homales : mandat prorogé à fin 2015, puis à fin 2017.

Probablement désignation par organisations syndicales dites « représentatives » (mandat probablement de 5 ans),

FAIT RELIGIEUX DANS L'ENTREPRISE :

**QUAND LE PROJET DE LOI "EL KHOMERI" ENTERINE UN REcul DE LA LIBERTE DE CONSCIENCE...
Même le MEDEF craint le pire, c'est dire !**

L'article 6 du préambule du projet de loi sur le travail stipule « *la liberté du salarié de manifester ses convictions, y compris religieuses ne peut connaître de restriction que si elles sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise, et si elles sont proportionnées au but recherché* ».

Après le feuilleton judiciaire de la crèche Baby-Loup qui avait mis en exergue les vides juridiques sur le fait religieux en entreprise et la nécessité de les combler en instaurant à tout le moins un principe de neutralité religieuse, ce projet de loi fait exactement le contraire de ce qu'il aurait fallu faire. Mais plutôt que de ne rien dire, laissant ainsi le droit en l'état, en consacrant cette liberté de manifestation de ses convictions religieuses, il ne laisse même plus la possibilité d'inscrire dans un règlement intérieur le respect de la liberté de conscience. On peut se demander quelle est l'utilité du politique lorsqu'il en vient à installer les conditions du conflit qu'il a en charge d'éradiquer ?

Les militants de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité professionnelle que nous sommes savons tous combien ces luttes ont toujours eu besoin du principe républicain de laïcité pour obtenir des réponses satisfaisantes dans un contexte de respect des différences et de volonté d'émancipation.

Avec une telle rédaction, nous sommes plus qu'avant devant une perspective de nombreux contentieux, y compris au Crédit Agricole. Qui d'autre que le juge pourra alors trancher les cas dans lesquels cette liberté ne pourrait pas s'exercer au motif d'une remise en cause du "bon fonctionnement de l'entreprise" ? Rien ne dit alors que nous ne serons pas à plaider aux côtés des patrons laïcs contre des salariés se réclamant d'un dieu quelconque. Sacré dilemme !

François VAZQUEZ

Histoire de vous donner des idées et du moral voici un extrait du rapport des commissaires aux comptes de CASA

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

AVEC M. JEAN-PAUL CHIFFLET, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE VOTRE SOCIÉTÉ JUSQU'AU 20 MAI 2015

Nature et objet

Le conseil d'administration de votre société, dans sa séance du 19 mai 2015, a autorisé la mise à disposition de moyens administratifs au bénéfice de M. Jean-Paul Chifflet.

Modalités

Au titre des missions qui pourront lui être confiées après la cessation de son mandat, M. Jean-Paul Chifflet bénéficiera, en tant que de besoin, pendant une durée de cinq ans, soit jusqu'au 31 mai 2020, d'un bureau et d'un secrétariat ainsi que d'un véhicule avec chauffeur. L'estimation annuelle s'élève à EUR 160 000, dont EUR 24 000 pour le bureau, EUR 36 000 pour le secrétariat, et EUR 100 000 pour un véhicule avec chauffeur. Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la Société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante :

Le Conseil d'administration a considéré que, compte tenu de sa contribution au développement du groupe Crédit Agricole S.A. et de l'expérience qu'il a acquise au service du groupe Crédit Agricole, M. Chifflet pourra se voir confier, après la cessation de son mandat social, des missions de représentation extérieure de Crédit Agricole S.A., notamment auprès des instances européennes, d'instances internationales, des banques coopératives ou d'organismes professionnels et, le cas échéant, des missions de conseil sur des projets du groupe Crédit Agricole S.A.



LA BATAILLE DES 32 HEURES

Le partage du travail n'est pas seulement une belle Idée. C'est désormais une réalité établie, qui trouve des traductions fort différentes d'un à l'autre selon qu'elle est subie ou bien organisée. Et ce, au-delà de tout discours idéologique.

Et si la croissance ne créait pas d'emplois ? Tel est le postulat avancé par Michel Husson, statisticien et membre du conseil scientifique d'ATTAC. Évidemment, note l'économiste, à court terme, toute reprise de l'activité crée des emplois. Mais la relation ne tient plus si l'on prend un peu de recul : depuis un siècle, les gains de productivité – c'est-à-dire les progrès dans l'organisation du travail, l'achat de nouvelles machines, la hausse des cadences... - ont détruit tous les emplois que la croissance créait. Ce qui a limité les

Car le partage du travail est déjà là. Il suffit de comparer la situation en France à celle de l'Allemagne. Avec tout ce qu'on entend sur les 35 heures - qui auraient plombé l'économie française (complainte de l'institut économique Coe-Rexecode, proche du Medef) - et sur les Allemands -qui bossent dur -sûrement que le temps de travail est plus élevé outre-rhin, n'est-ce pas ? Eh bien, non. Si l'on prend en compte l'ensemble des salariés, toutes catégories confondues (à temps plein comme à temps partiel), on constate qu'on travaille en moyenne deux heures de plus par semaine en France qu'en Allemagne (37,1 heures, contre 35,1). Ce résultat s'explique par l'importance du temps partiel en Allemagne (28% du total des emplois, contre 19% en France). Qui plus est, sa durée moyenne y est inférieure de quatre heures à celle d'un temps partiel en France (18,8 heures en Allemagne, contre 22,8 en France).



dégâts, c'est la très forte réduction du temps de travail. En effet, par rapport à nos aïeux, qui trimaient 3000 heures par an en 1890, en ne prenant en compte que les travailleurs à temps complet, nous travaillons presque à "mi-temps" aujourd'hui, avec nos 1700 heures de travail annuelles. Par ailleurs, les gains de productivité ont amélioré formidablement notre niveau de vie, nous permettant de vivre plus vieux et en meilleure santé (et aussi de saccager gentiment la planète).

Aujourd'hui que le chômage de masse est bien installé, une idée simple refait surface : pourquoi ne pas poursuivre sur la voie de la réduction du temps de travail ? Pour la CGT, qui se fait le porte-drapeau de cette revendication : «Le vrai débat se situe entre, d'une part, une réduction du temps de travail subie par les salariés au travers du chômage et de la précarité et, d'autre part, une RTT choisie, encadrée par la loi et négociée par des accords collectifs de branches et d'entreprises. »

Pour aller plus loin

Les propositions de la CGT : <http://www.oplrv.fr/2015/10/la-rtt-32-heures-largumentaire-de-la-cgt.html>

Michel Husson, « Droit à l'emploi ou revenu universel », <http://alencontre.org/economie/droit-a-l%E2%80%99emploi-ou-revenu-universel.html>

LA RÉVOLUTION DOUCE

Le partage du travail étant donc désormais une réalité universelle, on peut choisir, soit de continuer à le subir, avec son cortège d'inégalités, notamment entre femmes et hommes - en France, 30% des femmes travaillent à temps partiel, contre 5% des hommes, ce qui a pour conséquence que 80% des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes -, soit au contraire de l'organiser. La réduction du temps de travail est en effet la seule politique qui ait réussi dans la lutte contre le chômage : 350 000 emplois supplémentaires grâce aux 35 heures.

Surtout, elle permet de repenser l'organisation du travail et les rôles sociaux, notamment familiaux, ainsi que le rapport à la consommation, au temps et aux autres. Bref, mine de rien, elle est doucement révolutionnaire. C'est pour ça que le Medef la déteste, lui qui nous voudrait toujours enchaînés à notre ordi, à notre boutique, à notre usine. Et c'est pour ça, qu'on est prêt à suivre la CGT lorsqu'elle propose de faire adopter une nouvelle directive européenne pour financer la réduction du temps de travail par une suppression des allègements de cotisations sur les emplois précaires. Parce que, après tout, travailler 32 heures, c'est parfois déjà trop.

Jacques Littauer



SOLIDAIRES, UNITAIRES, DÉMOCRATIQUES
GROUPE BANQUES POPULAIRES
CAISSES D'ÉPARGNE
SUD-SOLIDAIRES BPCE
 24, Boulevard de l'Hopital
 75005 PARIS

La Face cachée du numérique et du digital dans la banque

Lorsque l'on parle de numérique et de digital, on fait référence aux technologies, aux outils et aux usages développés autour du traitement automatisé des informations. Ces technologies, ces outils et ces usages sont en train de bouleverser nos modes de vie et nos activités dans la sphère du travail. Cela se vérifie tout particulièrement dans les métiers de la banque.

Les causes du développement du numérique et du digital

La pensée dominante dans les médias et les entreprises avance des explications aseptisées et naturalisées pour expliquer ce développement : intensification des communications favorisant les relations et le lien social (« monde connecté », réseaux sociaux), gains de temps, simplicité, progrès technique, etc. Mais, si l'on veut bien se rappeler que nous vivons dans un monde capitaliste, en lieu et place de ces explications présentées comme neutres, inéluctables et surtout évidences indiscutables, il est possible d'identifier d'autres raisons, basement matérielles, à l'origine de cette évolution telles que :

- Rendre l'outil de production le plus polyvalent possible afin de multiplier le nombre de services rendus... moyennant rétribution.
- Disposer d'un outil et d'une technicité permettant de s'adapter le plus rapidement possible aux mutations et aux demandes des marchés afin d'être en capacité d'en retirer le plus rapidement possible de juteux profits.
- Développer l'automatisation pour réaliser plus de profits.
- Baisser les coûts, en réduisant les sommes investies dans le capital constant (capital constant = capital fixe [locaux, machines] + capital circulant [matières premières, chauffage, électricité]) et le capital variable (salaires) afin d'augmenter le taux de profit ; cela se traduit concrètement par moins de locaux (cf. la Société Générale qui s'apprête à fermer 20 % de son parc d'agences ou le développement du télétravail) et moins d'employés (donc moins de salaires à verser).

Note : le taux de profit =
$$\frac{\text{plus-value}}{\text{capital constant} + \text{capital variable}}$$

La plus-value (excédent récupéré par le capitaliste sur son capital investi après la vente des marchandises et/ou des services et le paiement des salaires) peut être accrue en augmentant le temps de travail, la production et les gains de productivité.

- Transférer des tâches sur les clients pour optimiser le temps de travail des salariés.

Les fondements sur lesquels repose le développement du numérique et du digital

Cette évolution fait primer l'avoir sur l'être, l'emploi impersonnel sur le travail riche en liens sociaux. En effet, elle va de pair avec une société dont une des valeurs cardinales est le consumérisme, une société de consommation. Les nouveaux outils, technologies et usages ont vocation à faciliter mais également à susciter les "achats d'impulsion", notamment grâce à de nouvelles modalités de paiement des transactions (carte sans contact, paiement en ligne, etc.) qui permettent de régler des achats à tout moment du jour et de la nuit et depuis n'importe quel endroit de la planète. L'écran amène les produits de consommation et les services chez le particulier qui, connecté en permanence, devient un consommateur à temps complet. L'individu que construit cette société possède deux faces complémentaires. Il est producteur, vendeur (très souvent de pro-

duits et services inutiles ou des produits dont la durée de vie est délibérément réduite par le recours aux techniques de l'obsolescence programmée). Il est également dans le même temps consommateur, acheteur. Mais dans les deux cas, il reste prisonnier de l'horizon consumériste auquel il est assigné. Cette évolution fait peu de cas de la dimension humaine et sociale, absente des nouveaux projets d'entreprise construits autour du digital et du numérique. Pour les dirigeants, les choses se résument en deux mondes "physique" et "digital". L'humain se limite à sa nature physique, matérielle, réduit à l'état de corps, simple chair à canon du processus achat vente. Même lorsqu'il est question de le valoriser, le salarié en tant qu'humain disparaît dans ce processus "peau de chagrin" qui l'efface. Il n'est pas question de l'épanouissement des salariés considérés en tant que personnes, c'est le "rôle" qui importe ici, non la personne. Il est révélateur également de noter que lorsque l'entreprise est dite "CIAS", c'est-à-dire connectée, intelligente, agile et sociale, ce dernier mot "sociale" se rapporte exclusivement à l'image de l'entreprise, aux intérêts directs de celles-ci, et ne concerne en rien la santé, le bien-être et l'épanouissement des salariés.

Les effets du digital et du numérique

Avec le digital et le numérique le travail change de nature. Le cadre dans lequel il s'effectuait jusqu'alors, le collectif de travail, est remis en cause par une nouvelle organisation de travail dans laquelle les salariés sont de plus en plus isolés, mis en concurrence et affaiblis. On relève tout à la fois :

- Une intensification du travail (le salarié doit devenir de plus en plus réactif pour faire réaliser des achats d'impulsion à des clients qu'il doit régulièrement démarcher).
- Une aliénation de plus en plus poussée. Dans le monde capitaliste, comme l'a montré Marx, les rapports humains sont dissous en rapports de valeur dans lesquels les travailleurs s'aliènent et perdent leur être. Dans ce processus, le sujet est transformé en objet. On parle ici de réification.
- Une déshumanisation des relations sociales. Avec le numérique et le digital, la "relation" reste avant tout commerciale, la relation "humaine" passe au second plan.
- Un développement des risques psycho-sociaux.
- Une stagnation voire une baisse des rémunérations avec une diminution de la partie fixe au profit de la partie variable et aléatoire.
- Un développement ininterrompu du chômage et de la précarisation des emplois.
- Une remise en questions des structures représentatives des salariés et des droits de ces derniers.
- Une dégradation de nos conditions de vie.
- Un flicage des individus car de plus en plus d'informations personnelles sont non seulement accessibles mais utilisées en permanence.
- Une multiplication des sollicitations intrusives motivées par la vente de produits et services.
- Une utilisation de nouveaux outils et de nouvelles technologies à des fins essentiellement spéculatives comme le trading de haute fréquence.
- L'approfondissement des contradictions du capitalisme et l'aggravation des crises qui en résultent. Sous les habits neufs des réseaux sociaux, de la modernité et de l'inéluctabilité du progrès se cache le capitalisme qui essaie par tous les moyens de pérenniser et développer sa logique mortifère de profit en enfermant la vie des individus dans un horizon consumériste fait d'isolement, de concurrence, d'aliénation où le matériel a chassé la pensée.

Conclusion

Au vu de tout ce qui précède, en tant que salariés et syndicalistes, nous devons être très vigilants quant au développement du numérique et du digital dans nos entreprises. Non par posture passéiste de refus du changement, mais parce que nous sommes convaincus que les technologies, les outils et les usages attachées au numérique et au digital sont porteurs de dangers pour nos emplois, nos conditions de travail et de vie. Au-delà des usages domestiques que nous en faisons, et que l'on nous fait apparaître à tort étrangers à ce qu'il faut encore appeler la lutte des classes, le numérique et le digital sont au cœur d'un dispositif dont la vocation principale est de défendre et optimiser par tous les moyens les profits des capitalistes ■

Patrick SAURIN

« Ripostes syndicales face à l'extrême-droite »

Entre l'extrême droite et nous, il n'y a aucun compromis possible

Le Front national n'aura donc finalement remporté aucune région à l'issue des élections de décembre dernier, malgré un nombre record de voix en sa faveur. C'est incontestablement une désillusion pour un certain nombre de militants frontistes à qui leurs responsables avaient prédit une superbe victoire. Hélas, ils pourront se consoler en voyant que leurs idées s'ancrent dans la société, et que certaines de leurs propositions sont reprises, non seulement par la droite, mais aussi par le gouvernement.

Pour nous, l'extrême droite ne se résume pas à un épouvantail utilisé à la veille des élections, et qui s'oublierait une fois le scrutin terminé. Aujourd'hui, elle surfe sur la stigmatisation des musulman-es ou considéré-es comme tel-les, en instrumentalisant la peur du terrorisme ou s'autoproclamant féministe. Elle prône le rejet de l'immigration et la fermeture des frontières comme solution en désignant les migrant-e-s comme responsables de tous les maux. Et sans avoir besoin de gagner d'élections, elle fixe l'agenda politique et ses idées sont reprises par l'ensemble de l'échiquier politique et médiatique.

Plus que jamais, dans nos entreprises et nos services, **il faut expliquer et démontrer que le FN est un parti de bourgeois, au service du capitalisme, qu'il n'est pas "contre le système" mais complètement intégré au système capitaliste, et que son projet de société n'est en rien d'améliorer les conditions de vie et de travail des salarié-es.** De la même façon, il s'agit de montrer clairement aux collègues que l'obsession antisémite de la bande à Soral-Dieudonné, comme le racisme du FN, ne sert, qu'à diviser les salarié-es et masquer les vraies responsabilités. En désignant tel ou tel groupe, on épargne une classe sociale, celle des patrons, des actionnaires et des banquiers.

Nous continuerons à nous opposer à l'extrême droite sous toutes ses formes, que ce soit à travers la campagne **intersyndicale CGT/Solidaires/FSU**, dans le travail au sein de **Visa**, avec les **collectifs unitaires**, mais surtout en pratiquant chaque jour un **syndicalisme de terrain** capable de (re)créer des solidarités concrètes. Parce qu'entre elle et nous, **nous le savons bien, il n'y a aucun compromis possible !**

(Edito du nouveau bulletin édité par le groupe de travail "Ripostes syndicales contre l'extrême droite" de Solidaires).

Pourquoi cette lettre du groupe de travail « Ripostes syndicales face à l'extrême droite » ?

Le groupe de travail de Solidaires "Ripostes syndicales face à l'extrême droite" publie un bulletin qui reprend l'actualité de la lutte contre l'extrême droite dans notre travail syndical au quotidien, dans nos entreprises et nos services.

Il publie aussi des **fiches pratiques**, afin de donner aux militant-es des arguments qui se retrouvent parfois confronté-es à des discours nauséabonds lors des tournées syndicales, des permanences ou des simples discussions autour de la machine à café. Les 2 premiers sujets traités ont été **"les théories du complot : une vision fautive du monde"** et **"la théorie du grand remplacement et le mythe de l'invasion arabo-musulmane"**.

Le groupe de travail coordonne aussi la sortie mensuelle d'une lettre d'information et d'échanges sur l'extrême droite, que nous envoyons notamment aux 80 organisations qui avaient signé l'appel unitaire aux manifestations qui avaient suivi la mort de Clément Méric en juin 2013. C'est cet outil dont nous mettons quelques éléments en avant ci-dessous.

Quelques articles utiles tirés de la revue de presse

Dis-moi qui tu es, je te dirais ce que tu veux entendre : on savait le FN champion dans l'art de dire tout et son contraire en fonction des lieux et du public visé. L'exemple de l'âge du départ à la retraite est caricatural. Deux jours après son séminaire "de clarification", la possibilité de partir à 60 ans a fait l'objet de déclarations pour le moins contradictoires entre ses différents représentants ... ce qui donne résumé par Marion Maréchal le Pen : *« nous ne sommes pas pour la retraite à 60 ans, nous sommes pour les 40 annuités pleines. C'est-à-dire que vous pouvez partir à 60 ans à partir du moment où vous avez 40 annuités. Si vous avez commencé à travailler à 24 ans, vous partirez à 64 ans »*.

http://www.liberation.fr/france/2016/02/09/le-fn-pas-encore-au-clair-sur-la-retraite-a-60-ans_1432077

Le Front national recrute à la CGPME pour faire le lien avec les petits patrons : Le FN vient de créer un 8^{ème} collectif thématique, Croissance bleu marine. *« Nous nous adressons aux acteurs de l'économie réelle, qu'ils soient patrons ou*

Un bob, des bobards

salariés. D'ailleurs, nous ne voyons aucun antagonisme entre deux catégories qui travaillent, au quotidien, main dans la main » explique Mikael Sala qui dirigera le collectif.

<https://www.dropbox.com/s/q83fgd1f63u3vrr/croissance%20bleu%20marine.docx?dl=0>

Mains propres et têtes hautes qu'ils disent : L'affaire des assistants parlementaires du Parlement européen, l'affaire du compte caché en Suisse (enfin, des comptes cachés en Suisse), les soupçons de fraude fiscale, l'affaire du financement du FN, les comptes de campagne à Hayange, etc. Le Front national crie au complot, mais cela commence à faire beaucoup pour un parti que se prétend différent des autres et irréprochable : Métronews revient sur les différentes affaires judiciaires qui embarrassent le FN.

http://www.francetvinfo.fr/politique/front-national/cinq-questions-pour-comprendre-l-affaire-des-assistants-fantomes-du-fn-au-parlement-europeen_1318623.html

<http://www.metronews.fr/info/video-affaires-judiciaires-les-sept-plaies-du-fn/moke!FFKenjb7ESjo/>

Crise du logement : le FN recycle l'intox des réquisitions pour les réfugiés . Toujours avide de récupération, le Front national s'est précipité sur le dernier rapport de la fondation Abbé Pierre. Alors que l'association appelle à « *plus de volontarisme politique* » et fait état de 3,8 millions de mal logés, Nicolas Bay, secrétaire général du FN, a bondi sur l'occasion pour dénoncer le traitement de faveur dont bénéficieraient les «étrangers», «prétendus réfugiés» ou autres «clandestins». Dans Libération, **Pauline Moullot démontre la bêtise de cette intox, déjà entendue dans la bouche de Florian Philippot et Marine Le Pen à l'automne dernier.**

http://www.liberation.fr/desintox/2016/01/29/crise-du-logement-le-fn-recycle-l-intox-des-requisitions-pour-les-refugiés_1429761

Lumière sur mairies brunes 6 : Visa publie un nouveau numéro de sa chronique, on y retrouve les derniers faits et dernières analyses, d'octobre à fin janvier, des municipalités d'extrême droite.

Sur le même thème, en octobre, réunie à Knutange, commune limitrophe d'Hayange, une centaine de syndicalistes CGT, Solidaires, FSU, venu-es de la région mais aussi de plusieurs autres villes gérées par l'extrême droite, ont poursuivi l'analyse des pratiques de l'extrême droite en tant qu'employeur et acteur de la vie économique locale, pour démontrer une nouvelle fois la réalité de son imposture sociale.

<http://www.solidaires.org/8-pages-sur-l-initiative-contre-l-extreme-droite-en-Moselle-le-2-octobre-2015>

L'Observatoire Zététique publie une vidéo instructive sur comment douter des sites et des médias qui pourrissent les réseaux sociaux. Christophe Michel de la chaîne YouTube Hygiène Mentale passe en revue ce qui motive les désinformateurs, qu'ils en soient conscients ou inconscients... mais surtout donne des pistes pour débusquer les sites confusionnistes ou complotistes qui roulent bien souvent pour l'extrême droite. Se citant les uns les autres pour faire croire à leur sérieux et se recopiant sans cesse, ces sites considèrent que la véracité n'est pas leur premier critère... du moment que cela permet de renforcer leurs théories.

<https://www.youtube.com/watch?v=ZxSTXnmzbvU&feature=youtu.be>

La loi El Khomri de réforme du Code du travail est sujette à de nombreuses attaques destinés à faire retomber la vague d'indignation et de mobilisation qu'elle a suscitées.

Attac est dans son rôle quand il permet à tous et toutes de s'informer afin de pouvoir exprimer une opinion quand il met à disposition ce petit guide...

Vous pouvez le lire en cliquant sur le lien :

<https://france.attac.org/nos-publications/brochures/article/petit-guide-contre-les-bobards-de-la-loi-travail>

et en plus c'est gratuit !



Quand la réduction du code du travail devient obsessionnelle, ça donne ce genre de proposition !

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2016

NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES ET LES ACTIFS -
(N° 3600)

Non soutenu

AMENDEMENT N° AS5

présenté par

Mme Kosciusko-Morizet, M. Abad, M. Guillet, M. Daubresse, M. Vitel, Mme Louwagie,
M. Gomes, M. Hetzel, Mme Lacroute, M. Moreau, M. de Rocca Serra et M. Debré

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant:

- I. Le titre I^{er} du livre VI de la quatrième partie code du travail est abrogé.
- II. L'ensemble des compétences du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est transféré au comité d'entreprise.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de supprimer les CHSCT, qui font souvent double emploi avec le comité d'entreprise, et de confier au comité d'entreprise les compétences du CHSCT qu'il n'aurait pas déjà.

D'un seul coup d'un seul, moins 37 pages ! Avec en plus le culot de présenter ça comme de nouvelles protections pour les actifs... « Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde » aurait dit Camus. « Les cons ça ose tout, c'est même à ça qu'on les reconnaît » aurait pu rajouter Audiard.

Casa l'embrouille

Fin 2013, les comptes de Casa enregistraient 1,2 milliards de provisions pour amendes.

Fin 2015 il reste 900 millions d'€ provisionnés qui ne suffiront pas aux litiges à venir dont la liste est longue. 1 dossier costaud reste en suspend, il concerne la manipulation des taux. (Euribor et Libor).

Si Société Générale a chopé et contesté 400 millions d'€ d'amende, le CA a contesté et n'a pas voulu payer ses 90 millions d'€.

Les Paris sont lancés, stop ou encore ?

Belle promotion !

En plein combat contre la loi El Khomri, Mme Anousheh Karvar, inspectrice des affaires sociales depuis 2012 et néanmoins secrétaire générale adjointe de la CFDT ainsi que trésorière, a été nommée directrice adjointe du cabinet de Myriam El Khomri.

Ha mince !

On s'emporte, on s'emballe et on se trompe de combat ! Nous aurions préféré voir nos collègues CFDT nous accompagner dans la mobilisation pour sauver le Code du Travail... mais, non, ils sont restés sagement au boulot à de rares exceptions qui méritent soutien et respect.

De la base au sommet il y a parfois de grosses différences.

LA RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL

Arthur Groussier doit se retourner dans sa tombe au Père Lachaise : la ploutocratie qui nous dirige est en passe de faire la peau à son code du travail. Après un lent travail de sape de trois décennies, elle s'apprête à porter l'estocade par une inversion de la hiérarchie des normes, la suppression du principe de faveur et la primauté du contrat sur la loi. À l'encontre des valeurs fondamentales de la République, elle sacrifie la souveraineté du peuple et l'égalité devant la loi à la seule liberté individuelle de l'entrepreneur. Foin des arguties alléguées par les tenants de la réforme (55^{ème} engagement du candidat Hollande en 2011 « *faire confiance à la démocratie sociale, autant de contrats que possible et autant de lois que nécessaire* »), la véritable question sur l'avenir du code du travail est celle-ci : dans une société libérale, avec ses primautés économiques et financières, est-il préférable que les pouvoirs accordés juridiquement aux employeurs soient accrus, maintenus ou réduits ?

Un rappel pour commencer : le droit du travail a pour objet fondamental d'encadrer la subordination juridique des salariés et de limiter les déséquilibres entre les parties au contrat de travail. Les normes du droit du travail sont issues de sources internationales (OIT, CJE...) nationales et professionnelles. La coexistence de ces différentes sources - qui parfois se confrontent - suppose une articulation particulière appelée "hiérarchie des normes". Les différents niveaux de normes forment une pyramide au sein de laquelle chacune a une place précise. En haut, les conventions internationales et le droit européen ; en dessous, le bloc de constitutionnalité ; puis les lois et règlements ; la jurisprudence ; les conventions collectives ; les accords d'entreprise ; les usages ; le règlement intérieur ; et enfin, à la base, le contrat de travail. Cette hiérarchie est régie par deux principes qui doivent se combiner : principe de faveur (on applique le texte le plus favorable au salarié) et principe de conformité aux textes de niveau supérieur. Ces deux principes fondent l'ordre public social en droit du travail.

Depuis 1980 se dégage une tendance lourde de dérogation à cet ordre public social : À force d'empilements, d'exceptions, de statuts particuliers, de dérogations, de procédures amoindries, d'accumulation de textes et de multiplication d'exonérations, le volume du code du travail a crû au fur et à mesure que les protections sociales s'affaissaient. J'en veux pour exemple les 35h. Alors que l'OIT préconise 8h/jour depuis 1919, 12 lois successives entre 2003 et 2005 ont amenés à une durée maximale négociable de 12h ; et dans le cadre d'un forfait jour, il est tout à fait légal d'ordonner à un salarié de travailler jusqu'à 57h par semaine et de le payer 35, obligation qui peut être portée à 74h sous réserve toutefois de payer des heures supplémentaires...

« *Si vous voulez des emplois, il faut se débarrasser des rigidités de la réglementation pour aller vers la norme unique de la compétitivité* » nous serine à l'envi l'éditocratie médiatique. « *Il faut élargir la place de l'accord collectif dans la construction de la norme sociale et déroger au droit*

du travail dans le cadre du dialogue social, notamment sur les procédures de licenciement, le temps de travail et les salaires » nous affirment les experts auto-proclamés. Autrement dit, il faut inverser les normes pour instaurer un principe de défaveur en faisant jouer la concurrence et le dumping social. Le grand retour des enchères à l'envers tant décriées par Zola dans *Germinal* ! Quel progrès !

Tout observateur attentif et objectif vous le dira : ce n'est pas la rigidité du droit du travail qui crée le chômage mais la quête de dérégulation et l'atonie de la demande qu'elle engendre. Même l'OCDE en convient, il n'y a aucun lien direct entre l'emploi et le droit du travail. Par contre, il y a un lien direct entre le droit du travail et le bénéfice net comptable des entreprises ! Trois constats pour illustrer ces dires : 1) les allègements de charges du pacte de responsabilité n'ont pas débouché sur les emplois attendus ; 2) il y a 40 ans le code du travail était plus rigide et le chômage deux fois moindre ; 3) les pays qui ont un droit du travail minimaliste ne se développent pas plus vite que les autres.

Rendre la loi supplétive et accessoire à un hypothétique dialogue social sans s'assurer au préalable de sa capacité à se substituer au législateur est une faute politique majeure. Inverser les normes au prétexte de renforcer la négociation collective alors même que les conditions de son efficience ne sont pas remplies, quand les forces syndicales sont atones, le niveau de chômage élevé et l'insécurité sociale généralisée, face à une asymétrie d'information et de moyens des représentants du personnel, cela débouchera inéluctablement sur des accords à la baisse, sur le développement du corporatisme syndical, le pendant en entreprise du populisme en politique, et au final sur la fin du collectif de travail par la primauté du contrat individuel. C'est la disparition programmée de l'Inspection du travail et la judiciarisation des rapports sociaux ; une privatisation du droit qui ouvre de belles perspectives d'activité transactionnelles pour les avocats et ne réjouit qu'eux !

« *Entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et la loi qui libère* » constatait Lacordaire au XIX^{ème} siècle. Soumettre ainsi le droit du travail au bon vouloir des puissants est contraire à l'idéal républicain d'égale soumission de chacun à la loi dans le souci du bien de tous et s'oppose aux principes constitutionnels d'une République indivisible, démocratique et sociale. Là où la loi garantit l'intérêt général, le contrat ne sert que l'intérêt particulier du plus riche. **SUD** ne saurait taire l'imposture démocratique et sociale de cette réforme qui tire un trait sur 100 ans de luttes syndicales et dont la seule vertu est de nous rappeler que la lutte des classes est plus que jamais une réalité dans notre société : la lutte de possédants jamais rassasiés, qui en veulent toujours plus et n'en prennent jamais assez aux gens de peu. Ce n'est pas le droit qu'il faut réformer mais le travail qu'il faut partager et la richesse qu'il faut redistribuer.

François VAZQUEZ

Y'a pas que le psy pour traiter les problèmes de Risques Psycho Sociaux au travail !

Dans cet article du Monde du 24/01/2016 "Souffrance au travail : oubliez le psychologue", la psychologue du travail Lise Gagnard déclare que le problème aujourd'hui, outre la forme du management, de l'évaluation ou la mondialisation, c'est le mode de règlement de ce problème.

Au fond ce qui ressort de tout cela c'est que l'on personnalise les problèmes : c'est ton chef qui est un pervers narcissique, ou c'est toi qui a un problème au travail. Et nous syndicat aussi, on joue ce jeu là en envoyant facilement le salarié en souffrance chez le psy. Ok, il faut que le salarié se reconstruise mais on peut aussi dire que nous, à **Sud** on ne s'arrête pas là. Il faut en tirer les conséquences qui s'imposent, c'est le monde du travail qui va mal.

Le harcèlement moral existe parce que le système capitaliste est tout pourri. On demande aux gens de travailler mal. Ils n'ont pas un problème dans leur tête les salariés, c'est le monde de l'entreprise, c'est la société qui a un problème. On ne laisse plus le temps au temps pour bien faire les choses. C'est comme si demain on appliquait cette politique au roquefort, on ne laisse plus le temps à la moisissure de se former, et pour le bon vin (de Bordeaux par exemple) on ne laisse plus en fûts de chêne pour le vendre plus vite, quitte à faire du jus de raisin, du moment que les actionnaires du Château tartempion ont leurs dividendes rapidement.

Du coup, c'est le salarié qui est inapte alors que c'est la politique de l'entreprise qui est inepte !

On te saupoudre cela de vocabulaire pour lisser le problème et l'individualiser : on a des "collaborateurs", des "plans de sauvegarde de l'emploi", des "partenaires sociaux", une "loi de responsabilisation", bref on te vend du rêve, on est dans le monde de oui-oui et il n'y a que les "pas doués", les "maillons faibles" qui ne vont pas bien.

Et même quand on te met des services psy en ligne, le gars au bout du fil te demande si ça va bien chez toi ? Comment ça peut être hyper cool chez toi quand toute la journée tu t'es pris la tête au boulot ? Et du coup la conclusion c'est : « *oh meuh nan ! C'est pas la faute du travail si vous allez mal !* ».

Dans l'article on conclut « *le problème devient alors personnel, mais il est politique dans ses causes, tout comme dans ses conséquences.* » Pour le cas Volkswagen, on a interdit aux salariés de l'ouvrir sous peine de se faire jeter, ce qui a finit par abimer l'entreprise en même temps que la planète. Plus fort encore, on demande maintenant aux salariés de faire des aveux sur leur tricherie qui n'ont été commise que parce qu'ils étaient obligés de la fermer. On est dans l'aliénation totale ■

À l'issue de l'enquête menée par les autorités américaines sur des transactions libellées en dollars avec des pays sous embargo, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. dans sa séance du 14 octobre 2015, a autorisé la signature de plusieurs accords avec les autorités américaines, prévoyant notamment le paiement de différentes pénalités d'un montant total de 787,3 millions de dollars US (MUSD).

Parmi ces accords, le Conseil d'administration a autorisé la signature conjointe avec CA CIB de deux accords qui constituent des conventions réglementées eu égard à la nature des accords devant être signés par votre Société et CA CIB, aux engagements respectifs de Crédit Agricole S.A. et CA CIB qui en découlent ainsi qu'aux conséquences réciproques d'un éventuel non-respect de leurs engagements respectifs par votre Société et/ou CA CIB.

Les accords concernés sont les suivants : [1] un accord signé par Crédit Agricole S.A. et CA CIB avec le Département des services financiers de l'Etat de New York (NYDFS), le Consent Order, prévoyant, outre des obligations en matière de conformité, le paiement d'une pénalité d'un montant de MUSD 385;

[1] un accord signé par Crédit Agricole S.A. et CA CIB avec le conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (FED), l'« Order to Cease and Desist and Order of Assessment of a Civil Money Penalty », prévoyant, outre des obligations en matière de conformité, le paiement d'une pénalité d'un montant de MUSD 90,3.

Modalités

Ces accords ont été signés en octobre 2015 et les montants relatifs aux conventions réglementées mentionnées ci-dessus (signées avec le NYDFS et la FED) ont été payés pour MUSD 385 au NYDFS et MUSD 90,3 à la FED (inclus dans le total des pénalités payées de MUSD 787,3).

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la Société Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : La signature de ces accords transactionnels a pour objet de mettre un terme à la procédure sur une base négociée, permettant de limiter les conséquences pour Crédit Agricole S.A et CA CIB

Enfin, on devrait peut-être même remercier El Khomry !

Non, je n'ai pas encore fondu les plombs, je me dis juste que finalement avec sa grosse bouse de proposition sur la Loi Travail, et bien la mère El Khomry finalement, a réussi à déclencher ce que l'on attendait tant ! Un mouvement social ! Bon certes on n'en est pas encore à 1995 avec les moyens de transports complètement à l'arrêt, le pays bloqué mais ça commence pas mal à se bouger quand même. Des manifestations toutes les semaines, des grands rendez-vous avec beaucoup de monde dans la rue, spécialement le 31 mars, des "Nuit Debout" qui poussent comme des cèpes dans les sous-bois à la bonne saison : u calendrier revisité #32mars etc...

Les discussions qui se poursuivent parlent d'un autre modèle de société, même si on ne doit pas perdre de vue la

Ça donne un coup de vitalité et on voit bien que les copains s'emparent de ces nouveaux moyens de communications et d'action, nombreux sont ceux (chez nous à Sudcam et Solidaires) qui participent à ces mouvements. Et rappelons quand même que c'est toujours Sud/Solidaires qui, dans les régions de France, participe sans prosélytisme à tout cela. En intersyndicale à Paris le 6 avril, c'est Solidaires qui est encore une fois à l'initiative de l'ajout des lignes qui parlent de soutenir « *toutes les formes d'actions* ». Et nous pouvons nous féliciter de notre dynamisme et de notre flexibilité que beaucoup d'autres syndicats n'ont pas !

Alors certes la route est longue encore, mais d'ores et déjà le terrain est là ! Les consciences sont éveillées. L'Europe nous regarde ! En Espagne des "Nuit Debout" commencent aussi, le mouvement peut se répandre !

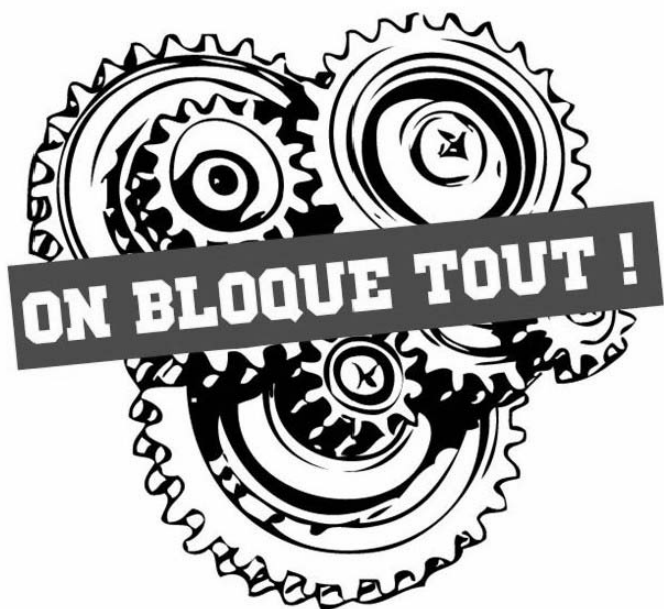
Comme le disait Frederic Lordon dans son intervention dans un amphithéâtre de Tolbiac il y a quelques jours : *nous exportons bien autre chose que des sacs à mains LVMH et du parfum, nous exportons une certaine idée de la révolte*. Comme exemple il cite le cas de David Cameron qui, à peine arrivé au pouvoir, a augmenté les frais d'inscription aux Universités Britanniques de 40 %, s'en est suivi de grandes manifestations dans Londres, et savez-vous ce que les étudiants scandaient dans la rue ? "**Tous ensemble, tous ensemble !**"

Voilà ce que nous pouvons nous targuer d'exporter ! Voilà l'image à la hauteur de laquelle nous devons nous hisser !

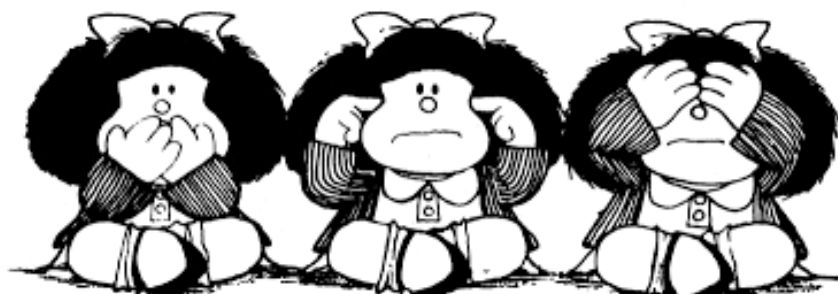
Mais soyons bien conscients tout de même, que ce qui fera bouger réellement le gouvernement, c'est le blocage de l'économie, par la grève générale. Tout attrayant que soient nouveaux modes d'expression, il n'en reste pas moins que c'est le blocage des moyens de production qui fera pencher définitivement la balance en notre faveur. Et oui, c'est dans les vieux pots que l'on fait la meilleure soupe, comme disait ma grand-mère !

Mafalda

<http://onbloquetout.org/>



Loi Travail qui est loin d'être encore enterrée. Et on voit bien que le syndicalisme a tout sa place dans ces luttes, même s'il doit aussi séduire à nouveau des gens qui sont déçus de tout, qui n'accèdent plus à sa sphère d'action première : les entreprises. Les réseaux sociaux, les youtubers de #onvautmieuxqueça, le journal Fakir et son galvanisant "Merci Patron", Facebook et Twitter qui relaient tout cela, sont autant de nouveaux vecteurs utilisés qui changent la donne et permettent aux gens de se réapproprier la parole politique et de reprendre goût au débat et à l'action.



I'll be back

Me revoilà dans le train, ce coup-ci direction Paris. Je vais donc en profiter comme la dernière fois pour écrire la chronique de la jungle. Rien d'exotique pour l'heure dans le carré voyageur mais si je vous raconte la vérité, vous allez encore rigoler et prétendre que j'affabule. Je vous fais le tableau quand même. En face de moi une tricoteuse chevronnée au caniche à la truffe humide entre les jambes. Oui c'est bien le caniche qui a la truffe humide. A coté d'elle, une lectrice assidue de tablette. Toutes les 2 (les personnes, pas la tablette, ni le caniche) d'un âge qui laisse à penser qu'elles ont eu l'occasion de voir dérouler quelques kilomètres de câble. Par contre, à coté de moi, le candy crush légumes dans les mains, une jeune blonde à forte poitrine, le regard bleuté, le sourire scintillant et la mèche rebelle. Pour autant, à en croire nos classiques « *aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années.* » donc pas de préjugé sur la jeune femme par rapport aux kilomètres.

Mes "compagnonnes" de voyages parties dans un long somme de faignasses et la blondinette m'ayant gentiment proposé un café, je peux enfin me concentrer sur le sujet principal de cette bafouille. Alors restons sérieux, même si le chef de convoi vient d'annoncer l'option massage relaxant dans l'IDTGV et l'absence de boisson gourmande (ce qui avait l'air de contrarier ma voisine d'à coté. Gourmande va !), je vais vous narrer quelque chose d'incroyable, en tout cas, qui m'a laissé pantois, interloqué, un peu comme un chirurgien esthétique devant déridier une paire de couilles.

En fait, l'histoire m'a été racontée par un vieux pote pas vieux, enfin ! Beaucoup moins vieux que moi. Plus jeune quoi ! Mais vieux pote quand même ! C'est plus qu'un pote d'ailleurs, c'est un guerrier, un frère d'arme, un camarade de combat, un atypique pour qui s'y frotte, s'y pique et au poker qui s'y frotte, six piques. Si je vous dis que tous les deux, nous nous sommes joués la vie parfois, à certains moments de notre existence, coudes serrés, poings fermés, le sang perlant au front et dilué par la sueur, vous direz encore, ça y est, le délire, le mytho !et pourtant !

Elle a pris un thé et m'a gentiment apporté un café, sourire aux lèvres, elle m'a même proposé quelques gâteaux que j'ai consommé avec modération eu égard au dernier message de ma balance qui m'indiquait le poids suivant : « *va courir* ». Puis elle a rejoint les deux autres faignasses, dans un somme ballotté par le boogie-woogie du train, qui ma foi, donnait un rythme envoûtant à l'ondulation de ses formes appétissantes.

Pour en revenir à mon pote, quand nous nous retrouvons, nous ne pouvons nous empêcher de ressasser les souvenirs marquants du danger, des bastons et de la folie furieuse de notre jeunesse, car si aujourd'hui nous sommes plutôt "fasts", un temps nous étions plutôt "furious". Hé oui !

Mais ce jour là, nos souvenirs étaient au placard, car son coup de fil avait pour seul but de s'assurer que je ne loupe pas ce qu'il m'avait envoyé par la poste, à savoir le récit de son incroyable 14 novembre. Il s'agit bien du lendemain du funeste vendredi 13, jour où sont tombés sous les balles de lobotomisés du bulbe, des gens ordinaires en train de prendre du bon temps ensemble, en train d'échanger du plaisir, en train de faire vivre du lien social et culturel. Evènement terrible amplifiant l'échos du jour où ont été exécutés les plus impertinents des dessinateurs et des journalistes, les plus incroyables anti conformistes, les génies de la liberté d'expression, les artistes du stylo et des crayons, les surdoués de l'irrévérence, les Charlies, bien loin d'être des charlots

Ça y est la blonde est tombé dans les bras de Morphée, laissant écouter un très léger soupir nasillard, indice d'un sommeil profond qui me laisse relativement serein pour mater les effets de la respiration sur l'amplitude des mouvements géophysiques.

Bon ! Concentrons-nous sur le sujet qui reste à la fois grave, sérieux et impensable.



Mon ami était dans un état qui mêlait l'excitation d'un mulot tombé dans une réserve de noisettes de chez Bongrain, avec le grognement d'un sanglier sous un chêne abondant un tapis de glands mûrs et la frénésie d'un paradisier de Papouasie Nouvelle Guinée venant de dégoter un tesson couleur bleu majorel du meilleur effet pour décorer son nid et choper sa dulcinée.

« *Putain tu vas pas le croire Richard, je te jure que c'est vrai, lis ce que je t'ai envoyé, putain tu vas pas le croire, tant que je te tiens, faut que je te le raconte !* »

Schwarzzy, appelons-le par son surnom, se mit ainsi à relater ce qu'il prit pour une hallucination et qui pourtant n'était que la triste réalité d'une journée ordinaire après un évènement extraordinaire. « *Et si je te donne tous les détails de*

Le roi de la liane

comment qui sont et de ce qu'ils font, c'est pas pour parler lutte des classes ou le tralala, mais c'est pour te montrer que cela vient de toutes les catégories sociales ! » me lança-t-il en préambule, je l'imagine le doigt levé au ciel, le balançant d'avant en arrière et les yeux écarquillés histoire d'être certain qu'il n'était pas dans un mauvais rêve.

« Le lendemain du vendredi 13, tu m'écoutes hein Richard ! Le len-de-main, je descends dans ma cage d'escalier pour récupérer mon courrier. Là je rencontre un mec de la tour, un black. Le gars il est au chomdu ou même au RSA, je sais pas, enfin ! Il galère quoi ! Je le connais le type, on discute souvent tous les deux vu qu'on a connu les mêmes galères. On refait le monde quelques fois, la société, le boulot le chomdu..... Là il m'accoste avec un simple : alors gars ça gaze ? Bha je lui réponds abattu, bé comme un lendemain de vendredi 13 !..Tu sais ce qu'il me répond Richard ? Non mais tu sais ce qu'il me répond ?

Il me dit la gueule enfarinée : ha ouais, moi aussi j'ai joué à l'euro millions ! Et que dalle mec !!

Putain je suis resté comme un con, non mais tu le crois ça ? Putain j'ai même pas réagit, tellement c'était.... Tellement j'y ai pas cru Richard ! J'étais comme un con !

Non mais sans déconner ! »

Je le connais bien mon Schwarzi, le film se construit dans ma tête, je le vois fermant sa boîte et sa boîte aux lettres, l'air désabusé, se posant la question d'avoir bien entendu ce qu'il a entendu et reprenant les escaliers pour monter chez lui, désabusé.

Il poursuit « Ecoute bien Richard, Là je croise un autre type qui descend, un cadre d'Orange qui travaille à coté, mais

qui est souvent sur la route avec sa voiture de fonction. Un mec tranquille, blindé, mais relax quoi ! ». Les deux convergent dans le banal. « Bonjour, ça va », finalement ils arrivent à parler attentat, sujet du jour même s'il est de la veille. L'accord se fait, c'est triste, dégueulasse, les avis convergent. Schwarzi reprend confiance dans le genre humain, à la compassion, à une analyse fondée sur des faits ne souffrant aucune interprétation farandoleuse. Et pourtant. « Tu sais ce qu'il m'a conclu le gars avant de s'en aller Richard ? Non mais tu sais ce qu'il a conclu ? Il m'a dit.... tu vas pas le croire, il m'a dit : « oui mais tout ça, cela fait moins de morts que la sur route ! »

Putain ! Tu le crois ça ? »

KO 2 fois ! Cela ne lui était jamais arrivé à mon Schwarzi. 2 uppercuts ! 2 coups d'affilée ! A froid !

« Tu le crois l'autre con ? Ça fait moins de morts que la route ! Mais rien à voir ! Non mais tu le crois ça ? Tu le crois ? »

Le tricot a repris, la blonde s'est réveillée lascive, la lectrice n'a plus de tablette mais un roman intitulé "De la part de la princesse morte" d'un certain Kénizé Mourad. La neige agrémenté le paysage qui défile à la vitesse d'un TGV. Ma colocataire de banquette trouve que c'est beau mais qu'il n'y en a pas assez. Houlà ! Il doit lui falloir du vaillant ! Gourmande va !

J'y pense encore à son récit, à sa révolte, à son indignation que je fais mienne. Et putain qu'il y a du boulot encore à faire ! Quelque chose me dit que mon Schwarzi n'est pas loin de revenir et de me rappeler.

TARZOON

